

Date : 20070419

Dossier : A-299-06

Référence : 2007 CAF 158

**CORAM : LE JUGE SEXTON
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MALONE**

ENTRE :

ELLSWORTH MURRAY

appellant

et

**SA MAJESTÉ LA REINE du chef du Canada,
représentée par le PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA**

intimée

Audience tenue à Ottawa (Ontario), le 18 avril 2007

Jugement rendu à Ottawa (Ontario), le 19 avril 2007

MOTIFS DU JUGEMENT :

LE JUGE MALONE

Y ONT SOUSCRIT : .

**LE JUGE SEXTON
LE JUGE PELLETIER**

Date : 20070419

Dossier : A-299-06

Référence : 2007 CAF 158

**CORAM : LE JUGE SEXTON
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MALONE**

ENTRE :

ELLSWORTH MURRAY

appellant

et

**SA MAJESTÉ LA REINE du chef du Canada,
représentée par le PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA**

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT

LE JUGE MALONE

[1] L'appellant interjette appel d'un jugement rendu par la Cour canadienne de l'impôt le 7 juin 2006. Ce jugement confirmait, sous réserve de rajustements mineurs au titre des dépenses de véhicule automobile, les nouvelles cotisations établies par le ministre du Revenu national pour les années d'imposition 2000 et 2001 de l'appellant.

[2] Ces nouvelles cotisations se rapportaient à certaines dépenses déduites au titre du loyer, des déplacements, de l'hébergement, de la location de véhicules automobiles et de l'assurance collective. Malgré les arguments détaillés de l'appelant, je ne suis pas convaincu que le juge de la Cour de l'impôt a commis des erreurs justifiant notre intervention.

[3] L'appel devrait être rejeté, avec dépens (honoraires d'un seul avocat).

« B. Malone »

Juge

« Je souscris aux présents motifs.
J. Edgar Sexton, juge »

« Je souscris aux présents motifs.
J.D. Denis Pelletier, juge »

Traduction certifiée conforme
Lynne Davidson-Fournier, traductrice-conseil

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-299-06

Appel d'une ordonnance de la Cour canadienne de l'impôt rendue le 7 juin 2006

INTITULÉ : ELLSWORTH MURRAY
c.
SA MAJESTÉ LA REINE du
chef du Canada, représentée par le
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : OTTAWA (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 18 AVRIL 2007

MOTIFS DU JUGEMENT : LE JUGE MALONE

Y ONT SOUSCRIT : LE JUGE SEXTON
LE JUGE PELLETIER

DATE DES MOTIFS : LE 19 AVRIL 2007

COMPARUTIONS :

Ellsworth Murray POUR SON PROPRE COMPTE

André LeBlanc POUR L'INTIMÉE
Geneviève Léveillé

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Ellsworth Murray POUR SON PROPRE COMPTE

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada